

IMPORTANT :
Procédure d'orientation
post-Seconde
Dates impératives

Le Proviseur

à

Mesdames, Messieurs les Parents des élèves de
Seconde,
Mesdames, Messieurs les élèves de Seconde

NANCY, le lundi 29 mars 2021

Objet : Procédure d'orientation post-Seconde – Troisième trimestre – Saisie des vœux d'orientation définitifs

Madame, Monsieur,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous les indications relatives à la **procédure d'orientation du troisième trimestre de la classe de Seconde** et à la **formulation des vœux d'orientation définitifs** de votre enfant.



Il a été décidé de **procéder en un seul temps au retour de l'ensemble des documents nécessaires à l'orientation**, à savoir :

1. Documents ET applications informatiques à renseigner pour une orientation d'une classe de Seconde GT vers une classe de Première (toutes voies et toutes séries) :

- **Saisie Téléservices :**

Comme pour la formulation des vœux provisoires du second trimestre, le Téléservice Orientation sera également mis en œuvre pour le palier Seconde Générale et Technologique.

Les familles pourront ainsi faire leurs demandes d'orientation définitives, choisir les enseignements de spécialité dans le cas d'une demande vers la Première générale et consulter les réponses du conseil de classe en ligne. Un flyer explicatif vous est fourni avec ce courrier.

- **Fiche de saisie « papier » :**

pour tous les élèves quels que soient leurs vœux d'orientation,

- **Dossier d'affectation en Première Générale :**

pour tous les élèves qui souhaitent s'orienter en Première Générale et ce **QUEL QUE SOI L'ETABLISSEMENT DEMANDE,**

- **Dossier d'affectation vers la Voie Technologique ou Professionnelle :**

pour tous les élèves qui souhaitent s'orienter en Première Technologique ou en vers la Voie Professionnelle et ce **QUEL QUE SOI L'ETABLISSEMENT DEMANDE,**

- **Dossier de demande de changement d'établissement :**

pour les élèves qui demandent une spécialité non offerte au Lycée Jeanne d'ARC, ou qui sont concernés par un déménagement, ou qui souhaitent un retour dans le lycée de secteur, etc.,

2. Modalités de renseignement des documents :

Les documents sont à remplir selon le tableau ci-dessous qui reprend les différents cas d'orientation possibles :



• **Documents et modalités de renseignement :**

Pour les demandes de réorientation en Seconde Professionnelle, voir le paragraphe n°4 à la fin de ce courrier.

Frédéric SCHWALM

Proviseur

Téléphone

03.83.36.77.89

Télécopie

03.83.36.85.30

Courriel

ce.0540039@ac-nancy-metz.fr

16, Rue Pierre Fourier

54000

NANCY

Cas d'orientation possibles



	Saisie des vœux d'orientation (choix de la voie d'orientation)	Saisie des souhaits d'affectation (choix de l'établissement)			
	Saisie Téléservices	Fiche de saisie "papier" (Annexe 1)	Dossier d'affectation en Première Générale (Annexe 2)	Dossier de demande de changement d'établissement 1ère Générale (Annexe 3)	Dossier d'affectation vers voie technologique ou professionnelle (Annexe 4)
Seconde GT > Première Générale UNIQUEMENT :					
Vœu passage Seconde GT > Première Générale Lycée Jeanne d'ARC UNIQUEMENT					
Vœu passage Seconde GT > Première Générale Lycée Jeanne d'ARC (vœu 1)	X	X	X	X	
+ vœu autre établissement (vœu 2)					
Vœu passage Seconde GT > Première Générale autre établissement UNIQUEMENT (déménagement ou retour lycée de secteur)					
Vœu passage Seconde GT > Première Générale autre établissement (spécialité non enseignée) (vœu 1)					
+ Lycée Jeanne d'ARC (vœu obligatoire) (dernier vœu)					
Seconde GT > Première de la Voie Technologique ou Première de la Voie Professionnelle + Première Générale :					
Vœu passage Seconde GT > Première Technologique ou voie Professionnelle (vœu 1 ou vœu 2)					
+ vœu Seconde GT Lycée Jeanne d'ARC (vœu 1 ou vœu 2)					
Vœu passage Seconde GT > Première Technologique ou voie Professionnelle (vœu 1 ou vœu 2)					
+ vœu Seconde GT autre établissement UNIQUEMENT (déménagement ou lycée de secteur) (vœu 1 ou vœu 2)	X	X	X		X
Vœu passage Seconde GT > Première Technologique ou voie Professionnelle (vœu 1 ou vœu 2)					
+ vœu Seconde GT autre établissement (spécialité non enseignée) (vœu 1 ou 2)					
+ Lycée Jeanne d'ARC (vœu obligatoire) (dernier vœu)					
Seconde GT > Première de la Voie Professionnelle ou Seconde de la Voie Professionnelle UNIQUEMENT :					
Vœu passage Seconde GT > Première Technologique ou Voie Professionnelle	X	X			X
Seconde GT > Première de la Voie Technologique UNIQUEMENT :					
Vœu passage Seconde GT > Première Technologique ou Voie Professionnelle	X	X			X
Seconde GT > établissement privé (toutes orientations) :					
les démarches sont à faire directement auprès des établissements concernés sous la responsabilité des familles, Le document "dossier d'affectation" ne sert que pour le recensement.					
Vœu passage Seconde GT > établissement privé (toutes orientations)	X	X			X

ATTENTION :

- Aucune possibilité n'existant sur le bassin de NANCY pour suivre une spécialité non enseignée dans l'Établissement d'origine dans un autre établissement, toute demande pour suivre un tel enseignement dans un autre établissement correspond donc à une **demande de changement d'établissement**.
- Le choix d'un **enseignement de spécialité par le biais du CNED** dépendant de la convention signée annuellement par les services centraux avec cet organisme, l'offre de formation peut **varier annuellement**. Dans tous les cas, les élèves qui souhaitent suivre un tel enseignement le feront figurer en choix n°4 et devront demander 3 enseignements de spécialité au sein de l'Établissement par sécurité. L'inscription au CNED sera réalisée à la rentrée si la spécialité demandée est offerte dans ce cadre.
- Concernant les **Sections Linguistiques Spécifiques** (ABIBAC, BACHIBAC, Section Internationale Britannique) : les élèves de ces sections ne peuvent choisir au titre de l'enseignement de spécialité Langues, Littératures et Cultures Étrangères et Régionales la langue (LLCER) la langue suivie au titre de la section spécifique (choix de l'Allemand impossible pour les élèves d'ABIBAC, choix de l'Anglais impossible pour les élèves de Section Internationale Britannique).
- Un élève ne peut suivre qu'une seule fois la **spécialité LLCER**. Il est impossible de suivre la spécialité Allemand et la spécialité Anglais, une spécialité ne pouvant être suivie qu'une seule fois.

3. Envoi des documents :

- Les documents suivants seront à retourner au Professeur Principal pour le :

lundi 10 mai 2021 délai de rigueur



- Fiche de saisie « papier » :
 - Dossier d'affectation en Première Générale :
 - Dossier d'affectation vers la Voie Technologique ou Professionnelle :
 - Dossier de demande de changement d'établissement :
- La saisie dans l'**application Téléservices Orientation** devra être réalisée :

**entre le lundi 10 mai 2021 et le mardi 25 mai 2021
délai de rigueur.**

Attention : Le non-retour des documents dans leur intégralité, de même pour la date demandée entrainera une impossibilité d'orientation de l'élève concerné et le risque de ne pouvoir être affecté pour l'année scolaire suivante.



4. Cas particulier des réorientations vers une Seconde Professionnelle : ce cas doit demeurer exceptionnel, la priorité étant donnée à une réorientation en Première Professionnelle :

- Les familles dont l'enfant à **titre exceptionnel souhaite redoubler en classe de Seconde Professionnelle** devront prendre contact dans les plus brefs délais avec le secrétariat de Direction et en tout état de cause avant le **lundi 10 mai 2021. (Demander l'Annexe 5).**

L'ensemble des documents nécessaires à votre information sont disponibles en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.lyceejeannedarcnancy.com/procedure-dorientation-post-seconde-2021/>

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.